COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE CHOUILLY

13DHF024

Objet de la réunion :

ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE CHOUILLY

SAFEGE - Parc de l'Ile – 15/27, rue du Port - 92022 Nanterre Cedex – France • Tél. 01 46 14 71 00 • Fax 01 47 24 77 88 • WWW.SAFEGE.FR

MAÎTRE D'OUVRAGE : DDT 51

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur la Marne sur les communes riveraines de la Marne de Tours-sur-Marne à Courthiézy

NOM DU RÉDACTEUR : E. HENRY

LIEU DE L'ENTRETIEN : LOCAUX DE LA MAIRIE DE CHOUILLY

DATE DE L'ENTRETIEN : 11/03/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 25/03/2014

PARTICIPANTS

Nom	Société / organisme /	Fonction	Téléphone	E-mail
Jacques Hostomme	Ville de Chouilly	Maire		
Robert Laurent	-	Riverain		
Elsa Henry	SAFEGE	Ingénieur de projet	01.46.14.71.02	elsa.henry@safege.fr

COMPTE-RENDU

ENTRETIEN AVEC LA COMMUNE DE CHOUILLY

- ✓ **Une discussion en mairie des zones et enjeux soumis à l'aléa inondation par débordements et remontée de nappe de la Marne,**
- ✓ **une visite de ces zones avec MM. HOSTOMME et LAURENT.**

L'entretien a permis de discuter des réponses apportées au questionnaire et d'ajouter les remarques concernant les points suivants :

1. **CRUES HISTORIQUES**
2. **ZONES INONDÉES**
3. **AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS OU FUTURS**
4. **OUVRAGES HYDRAULIQUES**
5. **DOCUMENTS D'URBANISME ET AUTRES DONNÉES DISPONIBLES**

1. CRUES HISTORIQUES

- Les crues les plus importantes connues datent de 1953, 1957 et 1910. La crue de 1953 est une crue artificielle qui est due au blocage du barrage de Cumières par des éléments détachés de la base nautique.
- L'enveloppe de crue a été validée comme cohérente avec les crues de 1910 et des années 1950 par les personnes présentes.
- Un repère de crue de 1910 est visible rue des Tarnauds. Le niveau à lever est difficilement lisible.

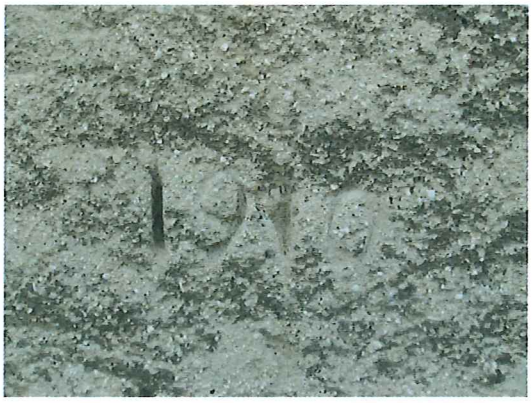

2. ZONES INONDÉES

- La commune n'a subi pratiquement aucun dégât dans les habitations si ce n'est dans les caves et sous-sols, l'eau remontait jusqu'aux pieds des maisons. Les zones les plus touchées sont les zones agricoles de la plaine, les jardins ouvriers et des habitations de loisirs du lieu-dit « le Maroc ».
- Les dégâts occasionnés lors de la crue la plus forte concernent les caves rue des Tarnauds, place de l'abreuvoir et rempart du Nord. Les eaux s'écoulaient sur les voiries mais pas dans les maisons, en particulier au niveau du bas de la rue du Château et de la Grande Fontaine et la zone entre la Marne et les Tarnauds comprenant les jardins communaux.

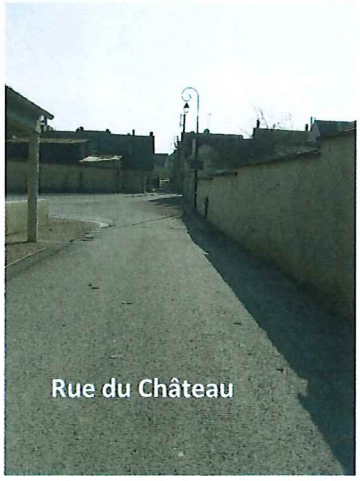

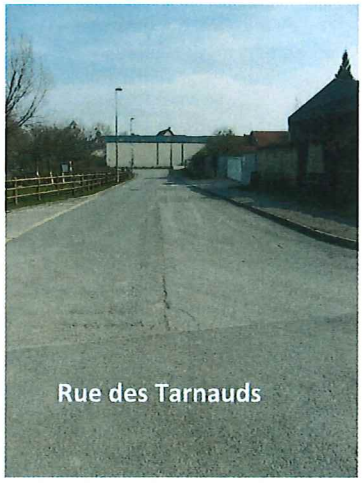

SAFEGE - Parc de l'Ile – 15/27, rue du Port - 92022 Nanterre Cedex – France • Tél. 01 46 14 71 00 • Fax 01 47 24 77 88 • WWW.SAFEGE.FR

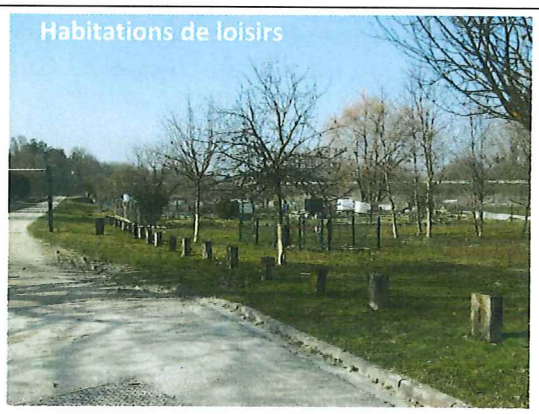

- Les jardins ouvriers sont inondés pendant 3 semaines – 1 mois environ presque tous les ans.
- La commune reste vigilante sur des potentielles occupations illicites d'habitations sur des zones inondables.
- Une station de pompage située en limite de zone inondable sur la carte correspond à un réseau gravitaire d'eaux usées. En cas d'inondation très forte, cette station peut être un risque de pollution. Des travaux sont en cours de réflexion pour améliorer l'étanchéité des conduites et mettre en place des réseaux séparatifs.
- Des problèmes d'évacuation des eaux d'inondation apparaissent dans la plaine inondable du fait d'un point haut en aval situé à l'extrémité ouest de la commune. Un point bas se situe après le pont franchissant la voie ferrée.
- La rivière des Tarnauds peut engendrer des inondations lors d'une crue de la Marne. Depuis la mise en place de la nouvelle déviation de la départementale, les inondations sont principalement dues à une remontée de la ligne d'eau des Tarnauds.
- Les Tarnauds sont régulés par un barrage à Jâlons.

3. AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS OU FUTURS

- Une déviation de la départementale a été réalisée en 1976. La route contourne Chouilly par le Nord et, étant surélevée, génère un "effet digue" contre les inondations pour les habitations de la commune. Cependant, elle n'a aucune vocation à protéger les biens et la population. Cette route n'est pas classée en

SAFEGE - Parc de l'Ile – 15/27, rue du Port - 92022 Nanterre Cedex – France • Tél. 01 46 14 71 00 • Fax 01 47 24 77 88 • WWW.SAFEGE.FR

tant qu'ouvrage de protection intéressant la sécurité publique.

- La voie ferrée également surélevée créé aussi un "effet digue" contre les inondations en faisant obstacle aux écoulements. De même, elle n'a aucune vocation à protéger les biens et la population.

4. OUVRAGES HYDRAULIQUES

- Le lac du Der a un impact sur les crues puisqu'il permet de stocker des volumes importants. Des inondations dans la plaine apparaissent toujours lors de petites crues plus fréquentes (ou lors de vidange du lac du Der).
- Les inondations et leurs durées dépendent des vidanges du lac du Der. Le lac du Der a permis d'écrêter les crues de la Marne. Celles-ci durent plus longtemps mais présentent des hauteurs d'eau plus faibles. Par retour d'expérience, la commune de Chouilly évalue que les crues qui, avant la création du lac, duraient 8 jours durent maintenant environ 1 mois et les hauteurs d'eau atteintes sont de l'ordre de 40 cm au lieu d'1m par le passé.
- De plus, au vu des précipitations rencontrées cette année, le lac du Der n'aurait pas été installé, la plaine aurait été beaucoup plus fortement inondée.

5. DOCUMENTS D'URBANISME ET AUTRES DONNÉES DISPONIBLES

- La commune de Chouilly possède un PLU en version papier et fait partie du SCOT d'Épernay. Chouilly possède également un PCS qui nous a été transmis en format papier.
- Dans le PLU, les secteurs en zone inondable sont identifiés et présentent une réglementation plus contraignante concernant les nouvelles constructions ; Zone Ni pour la zone inondable non constructible. Les habitations situées entre la place de l'Abreuvoir et la rue du pont possèdent un terrain au 2/3 constructible seulement.

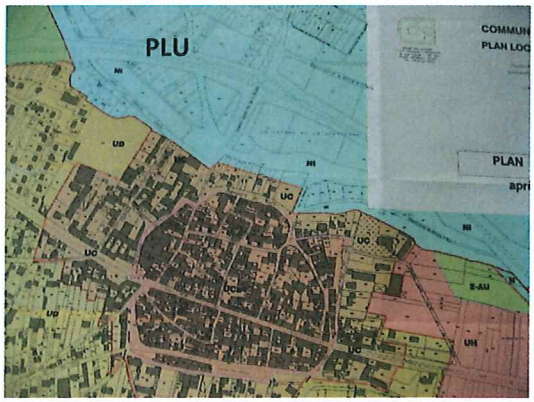

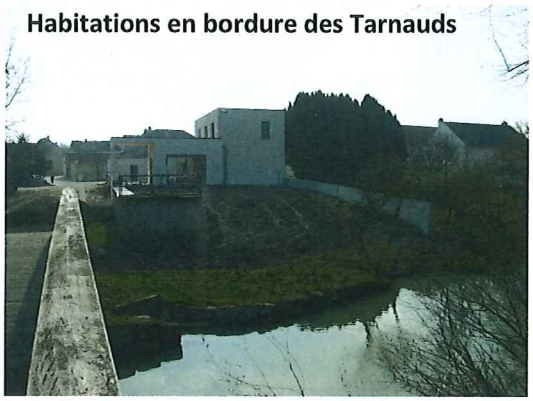
Habitations en bordure des Tarnauds

CARTE DE SYNTHÈSE - Enjeux

ENTRETIEN AVEC LA COMMUNE DE CHOUILLY

Cette carte est extraite de la carte d'aléas transmise à la commune avec le questionnaire.

Lorsqu'elles sont connues, les limites estimées de la crue de 1955 son représentées en bleu et celles de 1910 en rouge. Les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) correspondent aux zones en bleu clair.

Les zones indiquées **en orange** correspondent aux sites à enjeux identifiés lors de l'entretien et/ou par les réponses aux questionnaires comme ayant déjà connu des inondations par débordements ou remontée de nappe lors de crues passées.

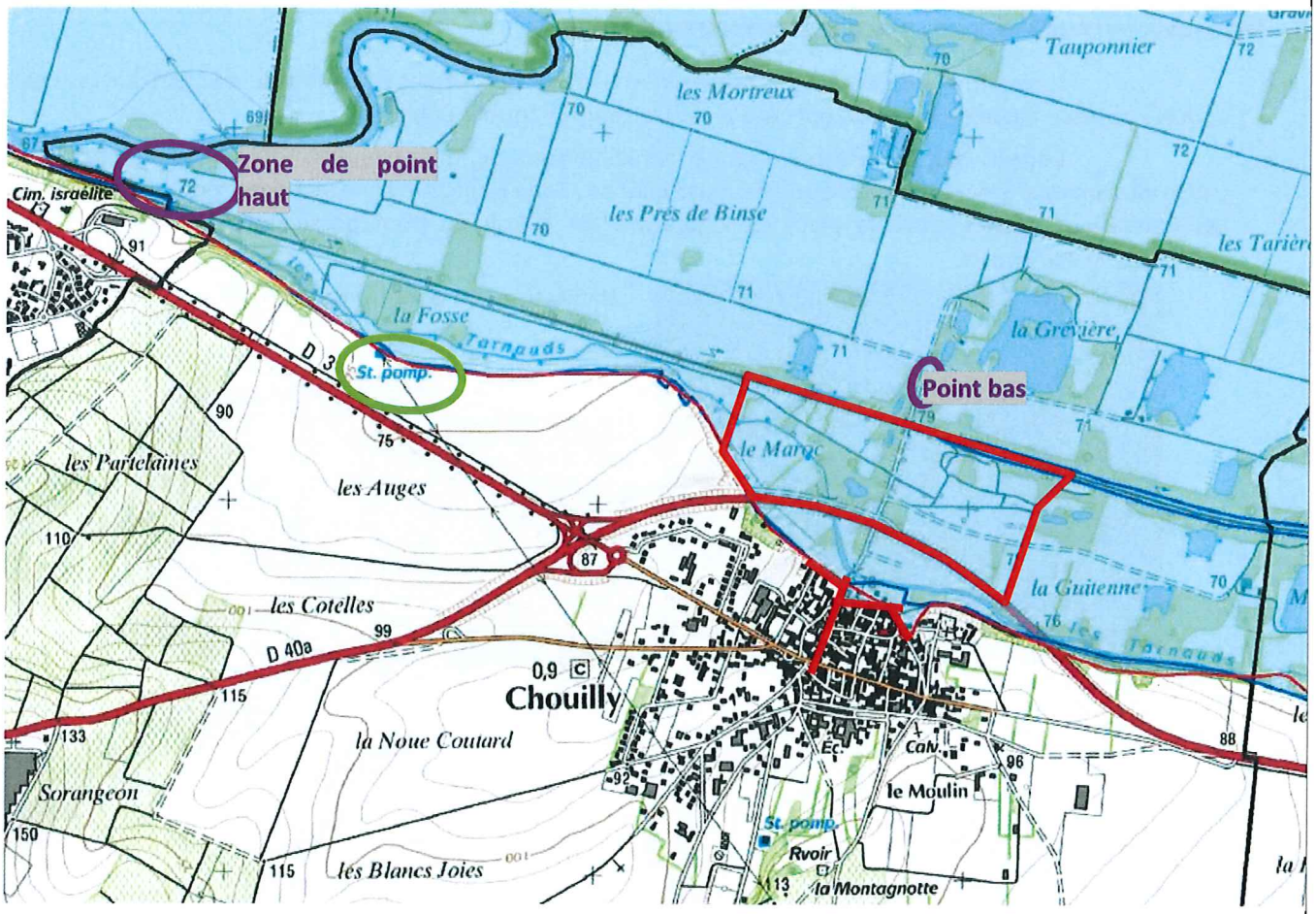

SAFEGE - Parc de l'Ile – 15/27, rue du Port - 92022 Nanterre Cedex – France • Tél. 01 46 14 71 00 • Fax 01 47 24 77 88 • WWW.SAFEGE.FR

SAFEGE - Parc de l'Ile – 15/27, rue du Port - 92022 Nanterre Cedex – France • Tél. 01 46 14 71 00 • Fax 01 47 24 77 88 • WWW.SAFEGE.FR